

# 1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date de début

date de fin

CHARGES		MONTANT <sup>7</sup>	PRODUITS		MONTANT <sup>7</sup>
<b>60 - Achats</b>	42 386	€	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	1 045 583	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	<b>73 - Dotation et produits de tarification</b>	0	€
Achats d'études et de prestations de services		€	<b>74 - Subventions d'exploitation (8)</b>	1 822 561	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	DGE	362 000	€
Achats de marchandises	12 186	€	ETAT	113 026	€
Autres achats	30 200	€	Région(s) (à préciser)		€
<b>61 - Services extérieurs</b>	1 106 763	€	SUD PACA	516 777	€
Sous-traitance générale	407 677	€	OCCITANIE	160 000	€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s) (à préciser)		€
Locations mobilières et immobilières	140 028	€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires</b>	55 000	€
Charges locatives et de copropriété	2 000	€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	45 000	€
Entretien et réparations	51 197	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Primes d'assurances	14 244	€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	488 330	€	- Territoire du Pays Salonais		€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	1 024 840	€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Personnel extérieur	527 418	€	- Territoire Istres-Ouest Provence	10 000	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	35 257	€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Publicité, information et publications	96 240	€	Communes (à préciser)		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Ville de Marseille	15 000	€
Déplacements, missions et réceptions	297 460	€	Communautés d'agglos	245 000	€
Frais postaux et de télécommunications	46 143	€	Organismes sociaux (détailler):		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	22 323	€	Fonds européens	355 758	€
<b>63 - Impôts et taxes</b>	12 890	€	L'agence de services et de paiement		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Autres établissements publics		€
Autres impôts et taxes	12 890	€	Aides privées		€
<b>64 - Charges de personnel</b>	1 431 006	€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	415 000	€
Rémunérations du personnel		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
Charges sociales		€	<b>76 - Produits financiers</b>	0	€
Autres charges de personnel		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0	€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	0	€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>	0	€
<b>66 - Charges financières</b>	23 234	€	<b>79 - Transfert de charges</b>	376 014	€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0	€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	3 659 158	€
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	14 751	€			
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>	0	€			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	3 659 158	€			

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>9</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)</b>		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Secours en nature		€	Bénévolat	172 250	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	172 250	€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	3 831 408	€	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	3 831 408	€

**Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à : Ollioules

Le 27/09/2019

Signature du Président

**POLE MER MEDITERRANEE**  
Méditerranée Association  
Technopôle de la Mer

93, Rue Forum de la Méditerranée - 3ème étage  
CS 60033 - 83196 Ollioules  
Siret : 345 245 260 00079  
Tél : 04 89 33 00 70

<sup>7</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>8</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès de l'Etat et des collectivités doivent être complétées en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>9</sup> Le plan comptable des associations, Issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.